

OBJETIFS DU PADD EN CE QUI CONCERNE LES CENTRES BOURGS

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2016 a adopté les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Son but est de **définir les priorités d'aménagement du territoire** de manière à concilier notamment les **enjeux de développement des activités économiques**, de construction de logement, de mobilité, de modération de la consommation d'espace, et de qualité du cadre de vie.

AXE 1 : Renforcer l'attractivité et la dynamique économique du territoire

Encourager la présence d'activités dans les zones d'habitat des villes et des villages

Les zones d'activités sont la partie la plus visible du développement économique du territoire. Toutefois, ce sont les bourgs des villages et les centres-villes qui accueillent la majorité des emplois du territoire.

Le maintien d'un maximum d'activités sera encouragé dans les bourgs et quartiers, notamment des commerces, services, bureaux et artisans, créant un cadre de vie dynamique. C'est particulièrement le cas dans les pôles équipés identifiés, que le PLUi vise à conforter.

Conforter le commerce dans les centres (villes, quartiers, bourgs)

Le maintien et le développement de commerces de proximité sont indispensables du fait de leur utilité sociale et pour leur apport à la vie de village et de quartier. Ce développement doit aller de pair avec la lutte contre la vacance des logements dans les centralités les plus importantes.

Il s'agit également de conforter le rôle joué par les pôles au sein de leur secteur **en maintenant et renforçant leur offre commerciale de proximité.**

Maintenir et mettre en valeur les zones commerciales existantes (1)

Cet objectif implique notamment de favoriser l'accessibilité par tous les modes de déplacement (piétons, vélos, bus, voiture...), et particulièrement développer les liaisons douces entre les zones d'habitat périphérique et chaque zone commerciale.

(1) Un centre bourg avec des commerces est par définition une zone commerciale

Proposer une offre d'équipements et de services attractive pour les cyclotouristes (2)

Le projet vise à accroître les retombées économiques du cyclotourisme sur le territoire en favorisant la consommation sur place, ce qui nécessite de :

- connecter les itinéraires cyclables, via le centre ville de Chalon, à savoir les voies vertes longeant le canal, la Saône, et rejoignant Mâcon via Givry ;
- développer les équipements vélos, afin d'accompagner ce déploiement : signalétique, abris vélo, aires de repos / loisirs ;
- aider à la création d'infrastructures privées (location de vélos de cyclotourisme, assistance dépannage...) et d'une offre d'accueil, d'hébergement et de restauration de qualité.

Développer l'offre d'hébergement et de restauration (2)

- dans les communes plus rurales, une offre de gîtes, chambres d'hôtes et campings, prenant en compte notamment les besoins des oenotouristes et cyclotouristes.

(2) Le cyclotourisme est en pleine expansion (plus d'un million de cyclotouristes sur les voies vertes du département en 2015), Saint Marcel est traversée par la voie verte qui vient du Jura et la ville doit saisir cette opportunité pour permettre un accès facile de son centre bourg aux cyclistes.

*« Les retombées se chiffrent en milliers d'euros pour la restauration ou l'hôtellerie »
(Élisabeth Roblot, chargée du tourisme au Département)*

AXE 3 : Préserver le cadre de vie

Mettre en oeuvre un développement urbain maîtrisé et cohérent

Conforter, valoriser et dynamiser les centralités : **promouvoir une mixité des fonctions : commerces, habitat, équipements et services.**

AXE 4 : Développer la qualité de vie pour chacun

Promouvoir tous les modes de déplacements dans leur zone de pertinence

Donner la priorité à la marche à pied et au vélo en ville (3)

La pratique des modes de transport sains et actifs, particulièrement de la marche à pied et du vélo dans les villes et villages, sera encouragée en ciblant les déplacements de courtes distances. Les courtes distances, c'est faire en sorte que les habitants aient accès aux services de base du quotidien en un maximum de 10 minutes à pied ou à vélo, soit 500 à 800 m à pied ou 2 km à vélo : école, médecin, alimentation, espaces verts, coiffeur, bureau de poste, café.

Cela nécessite d'accorder davantage de place aux modes doux dans les aménagements de voiries et des espaces publics, notamment en favorisant un maillage des voies cyclables et des cheminements raccourcis pour les piétons. La qualité des espaces publics et l'agrément des itinéraires doivent également être promus.

Améliorer la vie des villages / quartiers par les déplacements et résorber les points noirs de circulation routière (3)

Au sein de chaque commune, il s'agira de développer une offre d'itinéraires pour les modes doux reliant les secteurs d'habitat, de commerces et d'équipements

(3) Pour que l'activité commerciale d'un centre bourg perdure et se développe il faut améliorer sa qualité de vie (c'est le B A BA). Un centre bourg agréable donne envie de s'y rendre, de s'y promener et aussi d'acheter. Le commerce d'un centre bourg dans le trafic de la circulation ne se limitera qu'à des achats de dépannages (on s'arrête au plus près du commerce, on achète et on repart aussitôt). Ce qui sera à terme la mort de ce centre bourg (il faut le comprendre).